

ARTICLE XXIV

Sur Redditions de compte de Tutelle, d'Héritiers bénéficiaires, d'exécuteurs Testamentaires, de mandataires, etc., etc.

1 ^o Pour rédiger le préambule ou l'exposé des faits.....	\$10 00 à \$30 00
2 ^o Si l'actif de la succession s'élève à la somme de \$2,000 ou moins.....	5 00
3 ^o Audessus de \$2,000 mais n'excédant pas \$5,000	10 00
4 ^o Audessus de \$5,000 mais n'excédant pas \$10,000.....	15 00
5 ^o Audessus de \$10,000 il y aura un honoraire additionnel de \$1.00 sur chaque \$1.000 en sus.	

ARTICLE XXV

Protêts Maritimes, Notice de Protêts, Prêts à la grosse, Hypothèques sur Vaisseaux en construction, Contre-lettres à vente de Vaisseaux.

1 ^o Sur Note de Protêt.....	\$1 50 à \$5 00
2 ^o Sur certificat de Note de Protêt..	\$2 50 à \$3 50
3 ^o Sur Protêt Maritime (extension of Protêt)	\$8 00 à \$60 00
4 ^o Sur rapport de visiteur et arbitres lorsqu'il s'agit de vaisseaux.....	\$5 00 à \$10 00
5 ^o Sur acte de prêts à la grosse suivant le montant....	\$15 00 à \$30 00
6 ^o Sur acte d'hypothèque sur vaisseaux en constructions, contre-lettre à vente de vaisseaux, même honoraire que sur les ventes d'immeubles.	